



**Arrêté N°2023\_50 du 05/06/2023**

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Réglementation de la Circulation et du Stationnement**

Le Maire de la commune de Durfort et St Martin de Sossenac,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de circulation,  
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et son article L.132-7 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de sureté, sécurité et salubrité publiques,  
Considérant l'organisation d'une vente d'outillage professionnel par Mr MERCIER Mickaël entre 10 et 13h sur la Place de l'Aire à Durfort,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules pour assurer la sécurité et le bon déroulement des manifestations,  
Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La présente autorisation est accordée pour la journée du samedi 10 juin 2023 afin d'organiser une vente d'outillage professionnel. Le stationnement sera réglementé selon plan ci-dessous, entre 9 et 14h.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du service technique selon le plan ci-joint.

**Article 3 :**

Ampliation de cet Arrêté est faite à :

- Monsieur l'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de QUISSAC, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



À Durfort et St Martin de Sossenac, le 05 juin 2023

Le Maire

**Robert CONDOMINES**

